

BULLETIN D'ADHÉSION 2025/2026

à retourner à :

Université Permanente, Antenne de Saint-Brevin, 31 avenue Jules Verne, 44250 St-Brevin

- **1 bulletin d'adhésion par étudiant**
- **1 chèque par étudiant – 25 €**
- **Libellé du chèque : « Agent comptable de Nantes Université »**

(Indiquer le nom ou numéro de l'étudiant au dos du chèque)

Vous êtes un nouvel adhérent :

Vous êtes un ancien adhérent :

Indiquer votre numéro carte étudiant 2024/2025

M Mme

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

Adresse

Code postal Ville

Téléphone portable :

Année de naissance :

Situation de handicap : oui non

Situation professionnelle : en activité retraité autres :

Souhaitez-vous une version papier de votre carte étudiant ? Oui Non

Si le chèque n'est pas au nom de l'étudiant merci de compléter ci-dessous :

N° étudiant pour 2024/2025 :

Nom du tireur du chèque :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant l'Université Permanente par mail à inscriptions.up@univ-nantes.fr ou par courrier à l'Université Permanente (2 bis Boulevard Léon Bureau - 44200 Nantes.) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).